

Périodiques non canadiens

députés sont dans le même cas. C'est surtout du *Reader's Digest* qu'on semble se préoccuper.

J'ai distribué un questionnaire dont voici l'une des questions: «Êtes-vous d'accord sur la proposition du gouvernement concernant la suppression des dispositions fiscales spéciales consenties à l'égard de la publicité publiée dans le *Time* et le *Reader's Digest*?» Sur les répondants, 39 p. 100 étaient d'accord, 35 p. 100 étaient contre et 21 p. 100 étaient indécis. Pour moi, cela signifie que la majorité de mes mandants, qui sont des Canadiens moyens, ne voient pas bien les répercussions de ce bill, surtout sur le *Reader's Digest* qu'ils chérissent tant.

● (1800)

Bien des députés ont lu des lettres. J'aimerais en lire une d'un vieux de la vieille de ma circonscription. Il dit:

Il y a bien des années, un ami nous a abonnés au *Reader's Digest*. C'était avant qu'il y ait une édition canadienne. L'ami est depuis longtemps décédé, mais nous avons gardé notre abonnement, au cours des ans.

J'estime que, si le gouvernement canadien traite injustement cette publication, il fait preuve de mesquinerie. Essayons-nous en tant que Canadiens de nous isoler du reste du monde? Essayons-nous de nous tapir dans notre petit coin? C'est tout un contraste par rapport à la place que nous avons prise sur la scène mondiale. J'espère que vous ferez ce que vous pourrez pour empêcher l'adoption de cette mesure mesquine.

Il craint de ne plus trouver son *Reader's Digest* dans sa boîte à lettres à la fin du mois. Notre attitude face aux affaires mondiales l'inquiète aussi. Si nous suivons la directive de 80 p. 100 de contenu canadien, pourra-t-on vraiment traiter les affaires mondiales de façon objective?

Je ne crois pas que nous puissions aider l'édition canadienne en compliquant à loisir l'existence de nos publications les plus fortes. Elles devront peut-être partir. Les propositions du gouvernement ne garantissent pas que les publications canadiennes prendront la relève du *Time*, notamment du côté des affaires internationales.

Je suis aussi inquiet de l'avenir de publications comme les revues médicales et les revues traitant de recherche agricole, par exemple. La règle concernant le contenu de 80 p. 100 me semble trop rigide. Toute restriction fondée sur le contenu est mauvaise, à mon avis. Si, en Canadien entreprenant, je voulais publier une revue contenant, mettons, certains articles sur l'agriculture provenant des États-Unis, je devrais pouvoir le faire puisque mon avenir dépendrait du tirage que j'obtiendrais. Il ne devrait pas y avoir de restriction fondée sur le contenu. C'est dangereux. C'est une forme de baïllon qui peut rétrécir singulièrement les perspectives.

Encore là, il semble ridicule d'envoyer des écrivains canadiens dans d'autres parties du monde pour qu'ils en rapportent les divers événements, surtout quand d'autres revues y ont déjà des reporters. Les revues canadiennes ont-elles les moyens de le faire? Elles ont certes les moyens d'envoyer des reporters écrire des articles spéciaux sur des événements d'intérêt particulier pour les Canadiens.

[M. Schellenberger.]

Il y a d'autres questions auxquelles il faudra encore répondre. Si une publication canadienne embauche un étranger, son rapport est-il canadien? Si un étranger écrit un article qui est ensuite publié au Canada, ce rapport est-il considéré comme canadien? Comment est-il possible objectivement de déterminer ce qui est canadien et ce qui ne l'est pas dans le cas de mots écrits sur un morceau de papier? Nous devons nous opposer à ce critère de 80 p. 100 de contenu canadien.

La grande préoccupation des Canadiens est qu'ils ne recevront pas le *Reader's Digest* dans leur boîte à lettres à la fin du mois bien que ce soit une publication qu'ils aiment lire depuis des années. Nous, de l'opposition, devons voir à ce que cette publication reste et que la règle de 80 p. 100 soit débattue à fond et, nous l'espérons, modifiée.

Avant de terminer, j'aimerais citer quelques mots de M. Larue de *Time Canada* avec qui je suis d'accord.

Les nouvelles portent sur ce qui se passe en fait et on ne peut les rendre différentes à 80 p. 100 par décret. Il faut reconnaître que le simple tri des nouvelles est un genre de manipulation auquel se livrent toutes les publications. Je ne puis que dire que les décisions de spécialistes sur le contenu rédactionnel peuvent mieux satisfaire le droit à l'information que ne ferait un choix des nouvelles arrêté par décret.

Je termine en citant deux paragraphes d'un article de Charles Lynch:

A titre de membre peu enthousiaste de l'Association des artistes de la radio et de la télévision, je puis lui dire (au ministre) que les activités de ce syndicat tendant à écarter les talents étrangers le sert extrêmement bien, mais, elles, peuvent aller à l'encontre de l'intérêt public.

Comme lecteur, je suis conscient du fait que nos étalages de revues et journaux sont de plus en plus remplis de publications canadiennes dont bon nombre ne sont que des brochures criardes qui se font passer pour de la littérature, ou sont tout simplement des ordures. Il s'agit de savoir si les ordures produites chez nous sont meilleures pour nous que ce qui vient de l'étranger.

Nous avons le devoir, me semble-t-il, d'aider les revues et les auteurs canadiens, afin que les étalages nous offrent des revues de qualité, mais nous ne pouvons, à mon avis, y arriver en modifiant le statut du *Time* ou du *Reader's Digest* comme le propose le bill à l'étude, ni en imposant la règle de 80 p. 100 de contenu canadien.

Des voix: Le vote!

M. Blais: Puis-je déclarer qu'il est 6 h 30, monsieur l'Orateur?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: On ne semble pas acquiescer à la suggestion du secrétaire parlementaire. A moins donc que d'autres députés ne veuillent prendre la parole, je dois mettre la question aux voix. Le vote porte sur la motion au nom de M. Sharp.

Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.